

**ARRETE MUNICIPAL N° ARR-2023-67**

Portant signature du marché public de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SOGETI des travaux rue des Sports - programme 2024 (réseau EU / EP / chemin piéton)

Charly VARIN, Maire de la Ville de PERCY-EN-NORMANDIE,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU** la délibération n°2020-14b du Conseil Municipal du 02 juin 2020 autorisant le Maire à signer les marchés publics inférieurs à 90 000 € HT ;
- VU** la proposition de maîtrise d'œuvre de l'entreprise SOGETI pour des travaux rue des Sports (réhabilitation du réseau pluvial, du réseau EU et cheminement piéton) – programme 2024

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La Commune de PERCY-EN-NORMANDIE décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre pour des travaux rue des Sports (réhabilitation du réseau pluvial, du réseau EU et cheminement piéton) – programme 2024 - avec la société SOGETI Ingénierie, sise 7 rue Charles Sauria 14123 IFS :

- Montant prévisionnel de l'opération : 280 000,00 € HT
- Taux d'honoraires : 6,40 %
- Montant prévisionnel des honoraires : 17 920,00 € HT

**ARTICLE 2 :** M. le Maire procédera sans autre délibération aux versements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le marché.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la Préfecture de la Manche,
- la Trésorerie de Villedieu-les-Poêles - Rouffigny

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son affichage réalisé le

et de sa transmission au contrôle de légalité le

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE,  
le 05 juillet 2023

Le Maire de PERCY-EN-NORMANDIE,

Charly VARIN 